

AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DE RESEAUX

Pour les opérateurs « Débutants »

(DIN-FSE66-Rev2)

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation vous serez capable de :

- Identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun
- Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques
- Définir et mettre en oeuvre les moyens de protection collective et individuelle
- Identifier l'ensemble des risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles
- Identifier les affleurants des réseaux, le marquage-piquetage et les dispositifs avertisseurs
- Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter son responsable
- Adapter les dispositions d'exécution aux zones d'incertitudes de localisation des réseaux
- Maintenir en l'état le marquage-piquetage des réseaux pendant toute la durée du chantier
- Appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident Appliquer la règle des 4 A
- Appliquer les règles relatives aux interventions à proximité de câbles électriques
- Appliquer les règles relatives aux opérations nécessitant d'entrer en contact avec les câbles électriques souterrains laissés sous tension, ou leurs fourreaux

PREREQUIS et EPI :

Maîtriser la langue française.

PUBLIC :

Salarié débutant intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR.

CONTENU DE LA FORMATION :

- Contexte réglementaire
- Procédures particulières
- Projet de travaux à proximité de réseaux
- Dommages

METHODES & MOYENS :

Apports théoriques, débats et partage d'expérience.

EVALUATIONS :

Evaluation théorique via le site du gouvernement.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Pour tout renseignement merci de nous contacter.

MODALITES :

DUREE : 2 jours (14 heures)

TARIF : Cf convention

EFFECTIFS : Max.12

SIEGE SOCIAL

Europe Parc | ZA les 2B | 380 Chemin du Derontet | 01360 BELIGNEUX
Tél. 04 72 25 45 45 | Fax 04 74 98 45 99 | administratif01@hp-formation.fr